

Le réseau Assurance Maladie – Risques professionnels et l'INRS proposent une offre nationale de formation réservée aux salariés des entreprises qui cotisent au régime général de la Sécurité sociale.

La Carsat Midi-Pyrénées anime une part de cette offre ainsi que des formations spécifiques à la région. Ce calendrier détaille les dates des sessions animées par la Carsat Midi-Pyrénées.

L'autre partie de l'offre nationale est animée par des formateurs certifiés d'organismes de formation habilités par notre réseau.

Formations dispensées par la Carsat

L'inscription aux formations

Pour vous inscrire, retrouvez le calendrier des formations animées par la Carsat et la plateforme de notre offre nationale de formation sur notre site internet : www.carsat-mp.fr > Entreprise / Se former à la prévention des risques professionnels / Former les employeurs et les salariés des entreprises.

En cas de prérequis demandé(s), l'inscription ne sera prise en compte qu'à la réception de(s) l'attestation(s).

Après envoi du formulaire, un récapitulatif de votre demande sera envoyé automatiquement sur la boîte mail spécifiée lors de l'inscription.

Après réception de votre bulletin d'inscription, nous analyserons votre demande et nous reviendrons vers vous dans les plus brefs délais.

Au plus tard un mois avant la date de la formation :

- nous enverrons au contact : la convention de formation ainsi qu'une convocation du stagiaire ;
- nous enverrons au stagiaire sa convocation.

L'inscription sera définitive dès réception par la Carsat de la convention de stage complétée et signée par l'employeur.

Aucun stagiaire ne sera accueilli en formation sans convention signée.

La Carsat Midi-Pyrénées se réserve le droit :

- d'annuler ou de reporter une session en cas d'insuffisance d'inscriptions ou d'indisponibilité d'un animateur ;
- de proposer de nouvelles dates de sessions en cas d'excédent d'inscriptions.

Lieu de formation

Carsat Midi-Pyrénées
2 rue Georges Vivent
31100 Toulouse

Le coût des formations

Prise en charge des frais pédagogiques par la Carsat. Tous les autres frais afférents à une formation (déplacements, restauration, maintien de salaire, hébergement éventuel) sont toujours à la charge de l'entreprise.

Les formations intra-entreprise

Vous avez un projet de formation spécifique pour votre entreprise ? Nous vous invitons à remplir le formulaire d'inscription spécifique. Accédez au formulaire de demande en ligne.

Une question, une remarque ?

Pour nous contacter :
prevention.formation@carsat-mp.fr

Retrouvez l'intégralité des formations 2027 du service Prévention de la Carsat Midi-Pyrénées et de l'offre nationale de formation sur notre site Internet :
<https://www.carsat-mp.fr/home/entreprises/prevenir-les-risques-pro/formation-prevention/former-les-employeurs.html>



2027

CALENDRIER DE L'OFFRE RÉGIONALE DE FORMATION SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL

J'agis pour la prévention dans mon entreprise :
je me forme !

Formations animées par la Carsat MP en 2027			Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Durée
Fondamentaux en santé et sécurité au travail	CBP	Obtenir des compétences de base en prévention			18 et 19			17 et 18			21 et 22				2 jours
	CBPD	Dirigeants : fondamentaux en prévention		25		22		8				19			1 jour
	DUERP niveau 1	Améliorer son évaluation des risques professionnels (DUERP) – niveau 1				8									1 jour
	DUERP niveau 2	Outil stratégique de prévention – Niveau 2				9									1 jour
	RSST	Réfèrent santé-sécurité, un acteur clé dans votre entreprise pour faire vivre votre politique de prévention										14 et 15	5		3,5 jours (3 j + 1/2 j de travail intersession)
RPS	RPS ADDICT	Prévention des pratiques addictives ou comment agir en prévention des risques professionnels			23										1 jour
	TRAITER UNE ALERTE RPS	Traiter une alerte RPS : une étape clé de la prévention		4				24							1 jour
TMS	TMS CE	Initier, piloter et manager son projet de prévention des troubles musculosquelettiques		9		20					14		16		1 jour
Risques spécifiques	ATEX	Prévenir les risques liés aux atmosphères explosives											16 et 26		2 jours (1 j + 1 j avec travail intersession)
	RISQUE ROUTIER	Prévenir le risque routier professionnel				27								9	1 jour

Des modifications sont possibles en cours d’année. Assurez-vous de la validité des dates en vous rendant sur notre site : <https://www.carsat-mp.fr/home/entreprises/prevenir-les-risques-pro/formation-prevention/former-les-employeurs.html>

Lors de votre inscription sur notre outil en ligne, vous recevrez un mail pour activer votre adresse mail saisie.

Sans cette validation vous ne pourrez recevoir notre confirmation d'inscription ainsi que tous les autres documents s'y afférant.

Si vous ne recevez pas ce message, assurez-vous d'avoir bien saisie votre adresse mail ou veuillez nous contacter :

prevention.formation@carsat-mp.fr